

PLAN DIRECTEUR REGIONAL (PDR) DU NORD VAUDOIS



PDR DU NORD VAUDOIS

Le Plan directeur régional (PDR) est une obligation légale qui permet de définir et de choisir des objectifs communs en matière d'aménagement à l'échelle du Nord vaudois. Il permet de coordonner des problématiques d'organisation du territoire qui dépassent le cadre communal, comme l'habitat, l'emploi, la mobilité, le paysage, le patrimoine bâti et naturel et le maintien d'un environnement sain.

A QUOI CA SERT ?

Le Nord vaudois compte 72 communes et plus de 80'000 habitants, représentant le 11 % de la population vaudoise. Le PDR met en évidence les atouts et les particularités de notre région qui constitue le 20 % du territoire cantonal.

Grâce au PDR, les acteurs économiques et politiques disposent d'un cadre de référence clair, approuvé par les communes et le Canton. Cela simplifie la compréhension de notre région et facilite la réalisation des projets d'importance régionale qui correspondent au PDR.



Signature de l'accord ADNV-Canton pour l'élaboration du PDR le 18 juin 2014

CALENDRIER

L'étude du PDR s'organise en 5 phases :

- **phase I** - approbation du projet et du budget (juin 2014)
- **phase II** - diagnostic territorial (mars-octobre 2015)
- **phase III** - volet stratégique (octobre 2015-février 2016)
- **phase IV** - volet opérationnel (mars-septembre 2016)
- **phase V** - consultation publique et approbation par les Conseils et le Canton (2017)

METHODE DE TRAVAIL



Démarche participative du PDR le 30 septembre 2015

et chef de projet), Transitec SA (mobilité) et Ecoscan SA (environnement et ressources naturelles). L'accompagnement en animation et communication est assuré par SEREC Sàrl.

Un document cadre, un cahier des charges contenant les thèmes à traiter ainsi qu'un budget ont été préparés et approuvés par l'ADNV (assemblées générales) et le Canton. Un comité de pilotage, composé de syndics de la région et de représentants des services cantonaux, un groupe technique et un groupe de communication, sont chargés de l'élaboration du Plan directeur régional. Ils sont appuyés par des mandataires spécialisés : Plarel SA (urbanisme

COÛT

Les communes membres de l'ADNV ont souhaité un PDR « light », mais efficace. Le coût total de la planification régionale est de moins de frs 300'000.- (frs 250'000.- pour le PDR et frs 30'000.- pour la communication). Ce travail est soutenu par une subvention cantonale de 40% (frs 112'000.-). Le solde est financé par un poste spécifique inscrit sur les budgets annuels de l'ADNV et réparti sur trois années.

TOUT SAVOIR SUR LE PDR

Sur le site de l'ADNV www.adnv.ch/communes/pdr/, vous trouvez toutes les informations détaillées du PDR. Un forum permet de déposer vos remarques, propositions ou questions.

Pour toute information complémentaire, appelez le 024 425 55 21 (Christine Leu) ou écrivez à cl@adnv.ch.